



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 15 Juin 2017

Question n°13

Autorisation de signature des contrats, avenants avec l'ensemble des éco-organismes

L'an deux mille dix-sept, le **15 Juin** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 8 Juin 2017.

15 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL

Etaient représentés : Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER, Henri STASCHE pour Jérôme FINCK.

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Patrick MIESCH, Éric PARROT à Hervé GRISEY

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Eliane FARNY, Didier SANSIG, Jean-Pierre BRINGARD.

Etaient Absents : Hervé GUIOT, Michel JACOBBERGER, Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Michel JARDON

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice
29		29
		Votants
		19

Vote		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de Convocation : 8 Juin 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Courant avril 2017, la Préfecture du Territoire de Belfort a procédé à une mise à jour de la forme juridique du SICTOM ayant impliquée une modification du SIRET de l'établissement principal et secondaire.

De ce fait, il s'avère nécessaire de signer, à nouveau, avec toute ou une partie des éco-organismes les contrats ou conventions d'adhésion afin de continuer à percevoir les soutiens financiers.

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer tous les contrats, avenants, sous quelques formes que ce soit (signature électronique ou papier), avec l'ensemble des éco-organismes partenaires du SICTOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer tous les contrats, avenants, sous quelques formes que ce soit (signature électronique ou papier), avec l'ensemble des éco-organismes partenaires du SICTOM.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

